

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUILLE-VILLETTE

SEANCE DU 16 MARS 2015

Date de convocation : 12/03/2015, d'affichage : 12/03/2015.

Conseillers en exercice : 15, présents : 12 puis 13 (**dès 20h47**), votants : 14 puis 15 (**dès 20h47**),

L'an deux mil quinze, le 16 mars à 20 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude **CHASSELON**, Maire en exercice.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à savoir :

Mesdames et Messieurs **CHASSELON** Jean-Claude, **VANDINI** Christophe, **SLOSARCZYK** Eric, **COCHENNEC** Audrey, **PARIZOT** Olivier, **POTIER** Bruno, **SIROT** Isabelle, **VAILLANT** Jean-Pierre, **POULLE** Sophie, **TREFCON** Virginie, **TALON** Vanessa, **FELIX** Jean-François, **DE LE VALLEE** Sandrine (**à partir de 20 heures 47**), formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM. **DE LE VALLEE** Sandrine (**jusque 20 heures 47**),

DEBREYNE Eric, **RENAUX** Jimmy,

Etaient absents non excusés : MM.

avaient donné pouvoir : M. **DEBREYNE** Eric à M. **POTIER** Bruno,

M. **RENAUX** Jimmy à M. **FELIX** Jean-François,

Mme **TALON** Vanessa a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2015 :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 13février 2015, a approuvé celui-ci à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE MME SANDRA MICHEE :

M. le Maire fait savoir que pour permettre à Mme MICHEE Sandra de remplir au mieux les missions complémentaires qui lui seront confiées consistant notamment à procéder à l'état des lieux de la salle polyvalente quand celle-ci sera louée, il faudrait procéder à une modification du temps de travail de son poste pour le passer de 27 heures à 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet 2015.

Cette modification sera acceptée sous condition que l'état des lieux de la salle polyvalente soit effectué le samedi matin.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le temps de travail du poste de Sandra MICHEE en passant celui-ci à 30 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2015 sous condition que l'intéressée accepte de faire l'état des lieux de la salle polyvalente le samedi matin quand celle-ci est louée.

TONTE DES ESPACES VERTS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la tonte des espaces verts soit confiée à une entreprise privée dès cette année.

Il présente à cet effet 3 devis ; à savoir :

MULTI SERVICES ENVIRONNEMENT : 16092,86 € TTC pour 14 tontes annuelles y compris le ramassage et l'enlèvement de l'herbe,

GRANDEUR PAYSAGE ENVIRONNEMENT : 27216,00 € TTC pour 14/15 tontes annuelles y compris le ramassage et l'enlèvement de l'herbe,

CLAUDE FOUBLIN, 22550,40 € TTC pour 12 tontes annuelles y compris le ramassage et l'enlèvement de l'herbe.

Le Conseil Municipal, après présentation des devis et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de confier la tonte des espaces verts de la commune de Muille-Villette à une entreprise privée,
- Retient et accepte le devis présenté par l'entreprise MULTI SERVICES ENVIRONNEMENT pour un montant de 16092,86 € TTC, pour la réalisation de ces travaux,
- Autorise le Maire à signer le devis avec ladite entreprise.

SUBVENTIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'attribution des subventions aux associations de la commune à compter du budget 2015 en leur accordant une subvention de fonctionnement d'un même montant.

Il précise que des subventions supplémentaires pourront leur être accordées sur présentation de projets pour lesquels un budget prévisionnel devra être fourni.

Il rappelle que, comme prévu lors du vote du budget 2014, chaque association a remis en mairie son rapport financier 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer, dès 2015, une subvention de fonctionnement de 350 euros aux associations suivantes :

Les Aînés du Millénaire,
Les Anciens Combattants,
Muille VTT du Pays Hamois,
L'association APE « Les Petits Lutins ».

FINANCEMENT DE L'ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DE HAM :

M. le Maire donne lecture d'un courrier daté du 02 février 2015, reçu en mairie le 23 février 2015, émanant de l'Enseignement Catholique de Picardie et de l'Union Départementale des Organismes de Gestion de la Somme dans lequel il est demandé à la commune de Muille-Villette de bien vouloir procéder au règlement du forfait communal 2013/2014 et 2014/2015 d'un montant de 3857,78 euros pour les enfants domiciliés dans la commune et qui fréquentent l'école privée Notre Dame à Ham (6 enfants).

M. le Maire donne ensuite lecture d'une circulaire préfectorale datée du 10 mars 2015 concernant la répartition intercommunale des charges scolaires. Dans cette circulaire il est rappelé que lorsqu'une commune est pourvue d'une école lui permettant d'accueillir tous les enfants résidant sur son territoire, elle n'est tenue de participer aux charges d'écoles situées sur le territoire d'une autre commune que si le maire a donné son accord préalable à la scolarisation des enfants hors de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté le Maire et après discussion,

Considérant que la commune de Muille-Villette est pourvue d'une école lui permettant d'accueillir tous les enfants résidant sur son territoire et que le Maire n'a donné aucun accord préalable pour la scolarisation des enfants à l'école privée Notre Dame à Ham,

Décide, à l'unanimité des membres présents, que la commune de Muille-Villette ne procédera pas au règlement du forfait communal 2013/2014 et 2014/2015 d'un montant de 3857,78 euros pour les enfants scolarisés à l'école privée Notre Dame à Ham.

PROGRAMME INFORMATIQUE (OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015) :

M. le Maire fait savoir que suite au renouvellement du matériel et du programme informatique du secrétariat de la mairie pour mettre en place les nouvelles dispositions concernant la comptabilité communale, il est utile de procéder à une ouverture de crédits en dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget 2015 afin de pouvoir mandater les différentes factures concernant cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après discussion, à l'unanimité des membres présents,

Décide une ouverture de crédits en dépenses d'investissement au titre de l'année 2015 avant le vote du budget pour un montant de 9800 euros au compte 2183-101 (programme informatique).

PROGRAMME DE L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE EXISTANTE (OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2015) :

M. le Maire fait savoir que pour faire suite au dossier de l'extension de l'école maternelle existante, il est utile de procéder à une ouverture de crédits en dépenses de la section

d'investissement avant le vote du budget 2015 afin de pouvoir mandater les différentes factures concernant les honoraires et autres dépenses engagées pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire après discussion, à l'unanimité des membres présents,

décide une ouverture de crédits en dépenses d'investissement au titre de l'année 2015 avant le vote du budget pour un montant de 7600,00 euros au compte 21312-102 (programme école).

MEMOIRE DE NOS VILLAGES :

M. le Maire présente à l'assemblée le projet artistique « Mémoire de nos villages ».

Ce projet veut constituer un groupe de photographes amateurs, de particuliers ayant déjà une pratique de la photographie mais aussi de personnes voulant découvrir cet outil.
7 communes ont y déjà adhéré depuis 2011.

L'idée de l'association est de construire une identité positive de notre territoire à travers le travail de chroniqueurs (les photographes) d'autres communes.

Une participation financière modulée en fonction de la population est demandée aux commune adhérentes afin de constituer une participation aux indemnités des professionnels.

Pour une commune de 500 à 2000 habitants, le montant demandé est de 1000 euros.

Les photos réalisées par les chroniqueurs peuvent servir aux communes pour illustrer leurs journaux municipaux ou autres revues communales.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après discussion, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à ce projet.

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (parc éolien sur le territoire des communes de Sommette-Eaucourt, Ollezy et Cugny) :

M. le Maire fait savoir que, conformément à l'article R123-21 du code de l'environnement, la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne a fait parvenir en mairie les conclusions du Commissaire Enquêteur concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 05 novembre 2014 au 08 décembre 2014 inclus relative à la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des Tournevents du Cos sur les territoires des communes de Sommette-Eaucourt, Ollezy et Cugny (avis favorable assorti de deux recommandations).

Le mémoire des conclusions du Commissaire Enquêteur est tenu à disposition en mairie pour toute personne intéressée qui voudrait en prendre connaissance.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

POINT SUR LES DIFFERENTS DEVIS :

M. le Maire donne lecture d'un devis établi par la STAG pour la réfection de la rue Nouvelle. Le Conseil Municipal en prend bonne note dans l'attente d'autres devis à étudier.

Deux devis comparatifs pour la mission de coordination SPS pour l'extension de la maternelle sont présentés au Conseil Municipal. Il s'agit des devis de la SOCOTEC et de l'APAVE. Après étude, c'est le devis présenté par l'APAVE qui est retenu par le Conseil Municipal pour cette mission pour une somme de 1440 euros.

Deux devis comparatifs pour la mission de contrôle technique pour l'extension de la maternelle sont présentés au Conseil Municipal. Il s'agit des devis de la SOCOTEC et de l'APAVE.

Après étude, c'est le devis présenté par l'APAVE qui est retenu par le Conseil Municipal pour cette mission pour un montant de 2688 euros.

INSTALLATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015 :

LE 22 MARS 2015

BUREAU DE VOTE :

🕒 7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :

MM. CHASSELON Jean-Claude, COCHENNEC Audrey, POTIER Bruno, VAILLANT Jean- Pierre,

🕒 8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :

MM. POTIER Bruno, CHASSELON Jean-Claude, COCHENNEC Audrey,

🕒 10 H – 12 H : Permanence :

MM. RENAUX Jimmy, FELIX Jean-François, VANDINI Christophe,

🕒 12 H – 14 H : Permanence :

MM. DE LE VALLEE Sandrine, TALON Vanessa, PARIZOT Olivier,

🕒 14 H – 16 H : Permanence :

MM. TREFCON Virginie, SLOSARCZYK Eric, SIROT Isabelle,

🕒 16 H – 18 H : Permanence :

MM. CHASSELON Jean-Claude, VAILLANT Jean-Pierre, VANDINI Christophe,

🕒 18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :

MM. CHASSELON Jean-Claude, COCHENNEC Audrey, POTIER Bruno, VAILLANT Jean-Pierre,

MEMBRES DU BUREAU DE VOTE :

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, listes d'émargements et pièces annexes.

SCRUTATEURS dans la mesure du possible :

Les autres conseillers municipaux présents.

Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

LE 29 MARS 2015

BUREAU DE VOTE :

⌚ **7 H 45 – 8 H : Installation du bureau de vote :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, DEBREYNE Eric, POTIER Bruno, VAILLANT Jean-Pierre,

⌚ **8 H – 10 H : Ouverture du bureau et Permanence :**

MM. POTIER Bruno, DEBREYNE Eric, FELIX Jean-François,

⌚ **10 H – 12 H : Permanence :**

MM. RENAUX Jimmy, TREFCON Virginie, POULLE Sophie,

⌚ **12 H – 14 H : Permanence :**

MM. DE LE VALLEE Sandrine, TALON Vanessa, PARIZOT Olivier,

⌚ **14 H – 16 H : Permanence :**

MM. COCHENNEC Audrey, SIROT Isabelle, VANDINI Christophe,

⌚ **16 H – 18 H : Permanence :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, VAILLANT Jean-Pierre, POULLE Sophie,

⌚ **18 H et après : Fermeture du bureau et dépouillement :**

MM. CHASSELON Jean-Claude, DEBREYNE Eric, POTIER Bruno, VAILLANT Jean-Pierre,

MEMBRES DU BUREAU DE VOTE :

Votre présence est obligatoire, puisque vous devez signer les procès-verbaux, listes d'émargements et pièces annexes.

SCRUTATEURS dans la mesure du possible :

Les autres conseillers municipaux présents.

Les intéressés devront signer les feuilles de dépouillement.

QUESTIONS DIVERSES :

M. FELIX demande si le circuit de chauffe des aérothermes de la salle polyvalente a été purgé par l'entreprise LEBLANC-SOVEAUX, celui-ci ne fonctionnant pas le samedi 07 mars dernier.

M. le Maire répond que la réparation des aérothermes a été effectuée le 10 mars dernier.

M. FELIX demande pourquoi l'arbre de Noël ne concerne que les enfants de l'école de Muille-Villette excluant les enfants habitant la commune mais non scolarisés dans l'école communale.

M. le Maire répond que cette question pourra être étudiée par la commission des affaires scolaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire déclare la séance close à 22 heures 50.

Suivent les signatures.....